

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 16 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 octobre 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -
LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS
Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee - LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - DEFAUQUET Gérald – CANIVET
Bertrand - MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed -
DELCAMBRE Chantal - - MORAWIEC Laurent -

Absents ayant donné procuration

Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline
Monsieur DEVRED Sylvain à Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Madame DUCATILLION Béatrice - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE
Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur SAENEN Romuald

**BASSIN URBAIN A DYNAMISER
EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE BATIE**

Madame le Maire propose, pour soutenir l'économie locale et pour permettre aux entreprises qui se créent de bénéficier d'allègements fiscaux, d'exonérer celles-ci de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle rappelle que la commune de GUESNAIN est classée dans le Bassin Urbain à Dynamiser par arrêté du 14 février 2018.

Cette exonération facultative pour une moitié de la base d'imposition ne s'applique que si la commune l'a votée. Elle s'applique pendant 7 ans, puis les 3 années suivantes. Elle prend la forme des abattements suivants : 75 % la 8^{ème} année ; puis de 50 % la 9^{ème} année et de 25 % la 10^{ème} année.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Vote l'exonération de la taxe foncière bâtie aux entreprises qui se créent.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Romuald SAENEN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Romuald Saenen', is written over a vertical line on the right side of the page. The signature is written in a cursive style.